ROUBAIX

Bureaux : 42, rue de la Gare (Tél 351-17). — Dépôt de vente : 56, r. du Collège

Une jeune fille inconnue est tombée d'une automotrice à Billy-Montigny et s'est tuée

La jeune fille inconnue

Le jour de l'An, à 18 h. 50, les employés de service à la gare de Billy-Montigny attendaient la Micheline Z.Z.10, train M 53 de Lens à Lille. A l'arrivée de l'automotrice, ils furent avisés qu'une jeune fille venait de tomber du train sur le quai. Ils se précipitèrent immédiatement sur les lieux de l'accident et découvrirent en effet une jeune fille très grièvement blessée. Ils relevèrent la voyageuse qu'ils conduisirent dans le bureau de M. le chef de gare, qui prévint immédiatement M. le docteur Lecat, de Billy-Montigny.

L'éminent praticien, d'un premier examen, constata une fracture de la base du crâne.

Sur ses instructions, la blessée fut transportée d'urgence à l'Hôpital Ste-Barbe, des Mines de Courrières, à Fouquières-les-Lens, où elle expira vers 21 h. 30.

De l'enquête ouverte par M. le commissaire de police de Billy-Montigny, et, suivant les dires d'un témoin, M. Goujeon, habitant à Lille, 2, rue Marcel-Sembat, qui se trouvait dans la Micheline, il résulte que la jeune fille a ouvert la portière de l'automotrice, côté droit, dans laquelle elle se trouvait et tomba dans le sens de la marche de la Micheline, alors qu'elle roulait encore.

Cette jeune fille, qui ne possède pour tous papiers d'identité, qu'un coupon de chemin de fer de retour en 3e classe, valable entre Bruay-en-Artois et Hénin-Lietard ainsi qu'un billet de Micheline délivré en cours de route, est âgée de 16 à 18 ans, taille moyenne, cheveux châtains clairs ondulés, elle portait un costume tailleur bleu-marine avec jaquette un peu longue, un pull-over de laine couleur orange, souliers fantaisie noirs sans bride, bas gris perle, sac à main gris perle également, un chapeau de feutre bleu.

UN LILLOIS TUÉ PAR UNE LOCOMOTIVE A THIENNES

Son beau-frère fut sérieusement blessé et sa femme, renversée par une automotrice venant en sens inverse fut contusionnée

Un tragique accident est survenu le jour de l'an, à **Thiennes**, causant la mort d'un ouvrier lillois. Voici les circonstances dans lesquelles il s'est produit : M. André Bécue, 30 ans, journalier, à **Lille**, cité Paret, rue de Bapaume, s'était rendu, avec sa femme, chez ses beaux-parents, à Thiennes, ainsi qu'il en avait l'habitude, à l'occasion du nouvel-an. Il y rencontra son beau-frère, M. Devassine Joseph, ouvrier métallurgiste, à **Molinghem**, 34 ans, la femme de ce dernier et ses cinq enfants.

Après une journée passée en famille, les deux ménages décidèrent de se rendre à pied à Molinghem et, pour écourter le trajet, ils empruntèrent la piste longeant la voie ferrée Hazebrouck-Arras. Cette imprudence devait être fatale pour l'un d'eux.

Le vent soufflant avec violence et la pluie tombant en abondance, la visibilité était mauvaise. Les hommes, marchant en tête, arrivaient, à 18 h. 50, au kilomètre 252.400 et s'engageaient sur le tablier du pont de Thiennes, lorsque survint, de la direction d'Hazebrouck, la machine haut-le-pied 2020 ter.

M. Bécue, qui n'avait sans doute pas aperçu la locomotive, fut happé au passage et tué sur le coup ; son beau-frère, M. Devassine, fut renversé et grièvement blessé à la cuisse.

Le mécanicien et le chauffeur de la locomotive ne s'était pas rendu compte de l'accident, l'obscurité étant complète et la visibilité mauvaise par suite du mauvais temps.

Quelques minutes seulement après cet épouvantable accident, Mme Bécue fut renversée à son tour par une automotrice venant en sens inverse. Heureusement, elle ne fut que contusionnée. Les cinq enfants et Mme Devassine avaient pu se garer à temps pour n'être pas touchés.

Il fallut attendre un assez long moment pour obtenir des secours : M. le docteur Castrique, d'**Aire-sur-la-Lys**, arriva et, après avoir examiné M. Davassine, le praticien, jugeant son état grave, ordonna son transport à l'Hôpital d'**Hazebrouck**, où il fut opéré durant la nuit.

Averti, M. lieutenant de gendarmerie Lambourg arriva sur les lieux pour procéder à l'enquête et fit transporter la dépouille mortelle de M. Bécue à la Gare de Thiennes en attendant que les formalités nécessaires fussent accomplies.

M. Richard, inspecteur divisionnaire du Chemin de fer du Nord, à Hazebrouck ; le chef de district de la gare de Berguette et M. Dufour, chef de la Station de Thiennes, se rendirent également sur les lieux de ce pénible accident.

LE MAGAZINE
LE MEILLEUR
MARCHÉ DU MONDE
LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
PARAIT TOUS
LES MERCREDIS
0 fr. 40

LE CONGRÈS A DOUAI de la Fédération Nationale des Émigrés Polonais en France

Le Congrès National de la Fédération des Emigrés polonais confédérés s'est tenu hier à la Bourse du Travail de **Douai**.

La séance fut ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Michel Budzyn, secrétaire de la section d'Anzin. Les assesseurs étaient MM. Frackowiak du bassin du Nord et Waweymack, du Pas-de-Calais.

On notait encore la présence de MM. Kozlowski, du Pas-de-Calais et Maciaszszyk, de la région parisienne, délégués à la presse, Jesionowski, secrétaire général, spécialement occupé de la main d'œuvre polonaise et attaché à la C.G.T.

MM. Walter, Zalzyk, Hodis, fonctionnaires polonais auprès des syndicats de mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin.

Dix-sept rayons étaient représentés par 65 délégués disposant de 111 voix.

L'ordre du jour appelait d'abord l'élection du bureau et la vérification des mandats.

Après quoi, diverses modifications aux statuts furent adoptés. Ces statuts nouveaux seront publiés ultérieurement.

M. JESIONOWSKI fit un exposé très documenté, et fréquemment applaudi sur la situation actuelle de l'émigration.

Il définit la position de la Fédération et énumera les buts que celle-ci devait poursuivre.

Il tint à préciser que les Polonais, vivant sur le sol de France, ne veulent à aucun prix que leur organisme prenne un caractère politique.

M. BARAL, président de l'Université ouvrière des émigrés polonais en France tira les conclusions du discours de M. Jesionowski « Nous voulons, a-t-il dit, notamment rester fidèles au peuple qui nous a accordé son hospitalité ».

Une discussion très courtoise s'engagea au sein de l'assemblée et une résolution fut votée en fin de séance, conçue dans le même sens que celle qui fut adoptée l'autre dimanche au Congrès de Lens.

LES FUNÉRAILLES DE M. LÉON TACQUET PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS HIPPIQUES DE FRANCE

Hier, à 11 h., ont été célébrées à Lens, en l'église Saint-Léger, les obsèques de M. Léon Tacquet, officier de la Legion d'honneur, notaire honoraire et président de la Fédération nationale des sociétés hippiques de France, décédé à Paris et dont le corps avait été ramené dans son pays natal.

Dans la nombreuse assistance, nous avons noté la présence de :

MM. Henri Elby, sénateur ; Lucien Boudry, premier président de la Cour d'appel de Limoges ; Paul Gailly, juge au tribunal civil de Cambrai ; Raymond Delaby, professeur agrégé à la faculté de pharmacie de Paris ;

MM. Germain Ailain, avoué, président de la Société hippique de Béthune ; Jean Delhaye, avoué ;

MM. Delansorne, maire d'Arras ; Brasme, maire d'Aix-Noulette ; Louis Quételart, adjoint au maire du Touquet-Paris-Plage

MM. Eucher, directeur général des Mines de Lens, et Haynau, sous-directeur ; Chasy, directeur de la société houillère de Liévin ; Verrier, directeur général des Mines de Carvin ; Rouger, directeur de l'entreprise de génie civil ; Frémeaux, secrétaire général des Mines de Courrières ; Ernest Le Gentil, président de la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais ; Georges Brandt, secrétaire général de l'Union des propriétaires-éleveur du 5e arrondissement d'élevage ; le président et les commissaires de la Société des Courses du Croisé-Laroche ;

MM. Maurice Theilier de Poncheville, René Wattinne et Mme, André Nicodème, Camille de Wazières, Jacques Le Gentil, Emile Wallaert, Jean Fauchille, Pierre Verley et Mme, le comte René d'Epinay et Mme, Jacques Sourd de Villodon et Mme, Gaston de Wazières et Mme, vicomte de Prémont, marquis de Partz, commandant Courtelin, Pierre Reumaux et Mme, André Reumaux et Mme, Albert Moreau ;

Après la cérémonie religieuse qui ne déroula en l'église Saint-Léger, le corps fut transporté au cimetière est, où l'inhumation eut lieu dans le caveau de famille.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Danel, président de la chambre des notaires de l'arrondissement de Béthune ; Butruille, notaire ; Demarcq, président du Syndicat des éleveurs du 6e arrondissement ; Guyot, vice-président de la Société hippique du Touquet-Paris-Plage ; Delesalle, président de la Fédération des sociétés hippiques, et Pollet-Ternyck, président du Club des habits rouges du Nord.

Selon la volonté du défunt, aucun discours ne fut prononcé.

LA SÉANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE LILLE

Dimanche prochain 10 janvier, à 15 h., dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital Militaire, aura lieu la séance solennelle de la Société des Sciences de Lille.

Conformément à la tradition, le président en exercice, M. le Dr V. Bué, professeur à la Faculté de Médecine, ouvrira la séance en prononçant le discours d'usage, consacré à l'histoire du Bureau de Bienfaisance de Lille, récit édifiant des œuvres d'assistance publique à domicile de la communauté lilloise, au cours des siècles passés.

Après ce discours, les Prix d'encouragement aux Sciences, aux Lettres, aux Arts à la Mutualité, au Dévouement et au Travail seront remis aux lauréats de 1936. Nous avons déjà précédemment donné quelques détails sur les titres des principaux lauréats de cette année. Rappelons que pour ce qui concerne les Sciences, le Grand Prix Kuhlmann sera remis à M. le Dr Fabre, professeur agrégé à la Faculté de Médecine ; le Grand Prix des Mines (Prix Léonard Danel), à M. E. Waymel, directeur général de la Compagnie des Mines de Dourges ; le Prix Debray (Geologie), à M. André Borel ; une grande Médaille de Vermeil, à M. le Dr P. Coulouma, professeur agrégé à la Faculté de Médecin ; une autre à M. le Dr H. d'Hour, assistant de Clinique médicale à l'Hôpital de la Charité ; la Médaille Gosselet, à M. Adrien Gama, professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs d'Arras. Enfin, une grande Médaille de Vermeil sera décernée à M. Georges Quembre, professeur honoraire du Cours de Chauffeurs de la ville de Lille.

Dans le domaine des Lettres, M. André M. de Poncheville recevra le Grand Prix des Lettres (Prix Verly-Lecoutre, de Beauvais) ; MM. René Giard, Daniel Derveaux et André Jurénil, chacun une grande Médaille de Vermeil ; MM. Gonzague Chartier et F. Creteur une Médaille d'Argent.

Parmi les prix des Arts, nous avons déjà annoncé que le Grand Prix de Peinture (Prix Delphin-Petit) serait remis, cette année, à M. Lucien Jonas, le Prix Lefebvre-Pannier à M. Jean Vanackère, le Prix Léon Blondeau à Mlle M.-A. Halles, le Prix Doutrelon de Try à M. Henri Crosnier le Prix Deplechin à MM. Henri Gil et Paul Craye.

Enfin dans la partie du palmarès consacrée au dévouement et au travail, nous avons relevé, parmi beaucoup d'autres, les noms de M. Charles Lévêque, qui reçoit une grande Médaille de Vermeil ; de M. Bucquet (Prix de Vertu sociale), de Mlle Lucienne Marquant (Prix Van Hende), de M. Léon Hardeman (Prix Gustave Dubar).

Un nombre important de prix de dévouement, de médailles et de diplômes de fidélité au travail sera en outre attribué à des lauréats très méritants dont nous publierons prochainement les noms.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Un camion se renversa à Longuenesse près de Saint-Omer

L'un des occupants, écrasé sous le véhicule, fut abandonné par ses compagnons qui prirent la fuite et dégagé après plusieurs heures, il a succombé.

La nuit du réveillon du jour de l'An a été marquée par un accident mortel dans la région audomaroise.

Quatre amis, MM. Lamiable, marchand de charbons, demeurant avenue de *Saint-Martin-au-Laërt* ; Lucien Lamblin, marchand de grains et de charbons, rue du Maréchal, à *Longuenesse* ; Paul Fauqueur et René Segond, demeurant également à Longuenesse, cour Labarre, s'étaient rencontrés à *Saint-Omer* et avaient passé la soirée ensemble.

Vers 1 h. 30 du matin tous quatre décidèrent de rentrer chez eux.

M. Lamiable se mit au volant de son camion automobile, une plateforme avec cabine.

M. Lambin prit place à côté du conducteur, MM. Fauqueur et Segond montèrent sur la plateforme du véhicule.

Le camion qui avait pris la direction de Longuenesse venait de dépasser l'habitation de M. Duchoissois, marchand de liqueurs, lorsque, par suite de circonstances qu'on n'a pu établir, il escalada un talus et une haie sur la droite de la route pour aller ensuite verser en bordure d'une pâture.

Affolé, le conducteur M. Lamiable, s'enfuit à travers champs, suivi par Paul Fauqueur et par René Segond.

M. Lucien Lambin, moins heureux que ses compagnons, n'avait pu se dégager à temps, et il était resté pris sous le lourd véhicule.

Durant près de deux longues heures le malheureux appela au secours.

Ce ne fut que vers trois heures du matin que des voisins, MM. Fontenier, Achille Segond et Dezégher entendirent les appels du blessé.

A l'aide d'un cric ils parvinrent à sortir M. Lambin de sa fâcheuse position.

Les gendarmes de la brigade de Saint-Omer qui avaient été alertés arrivèrent peu après.

M. Lambin qui avait l'œil gauche perdu, la mâchoire fracassée et une fracture du bras droit, fut admis d'urgence à l'ôpital Saint-Louis de Saint-Omer.

Les docteurs Stérin et Plée, médecin oculiste, furent appelés près de lui.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués le malheureux expira dans la journée de vendredi.

M. Lamiable qui était rentré chez lui fut interrogé aux premières heures de la matinée par les gendarmes enquêteurs.

Au cours de l'accident il a eu une épaule démise.

MM. Fauqueur et Segond se sont tirés indemnes de l'accident.

Au cours de leur enquête les gendarmes vont s'efforcer de savoir dans quel état se trouvaient les quatre hommes lorsqu'ils sortirent des derniers débits de boissons qu'ils visitèrent à Saint-Omer.

Une jeune fille gravement blessée par une auto à Roubaix

La paisible avenue Alfred-Motte à **Roubaix**, d'ordinaire peu animée, fut le théâtre d'un graveaccident qui se produisit le premier jour de l'an, vers 20 h. 30. Les causes semblent être, en premier lieu, l'imprudence des deux victimes puis, ensuite, le manque d'éclairage de cette artère. D'autre part, la pluie battante qui tombait, gêna la visibilité et fit qu'un automobiliste n'aperçut pas deux femmes sur la chaussée.

Vendredi soir, après en avoir terminé avec les visites du jour de l'an, Mme veuve Dusoulier, née Sylvie Guelton, 59 ans, et sa fille, Mlle Emilienne Dusoulier, 23 ans, demeurant 185, avenue Alfred-Motte, regagnaient leur domicile. Les trottoirs, non pavés, étant impraticables, les deux femmes empruntèrent la chaussée. Comme la pluie tombait à torrents, elles se tenaient par le bras tout en s'abritant sous le même parapluie.

De ce fait, elles n'aperçurent pas une automobile venant dans leur direction et se jetèrent sur le devant du véhicule. De son côté, le pilote n'avait pu remarquer leur présence sur le chemin par suite de l'insuffisance d'éclairage, le parapluie ainsi que la toilette des victimes se confondant avec la chaussée. Percevant des cris, l'automobiliste, M. François Brouwers, entrepreneur de peinture, 126, boulevard de Fourmies, à **Roubaix**, immobilisa sa voiture et, revenant sur ses pas, constata qu'une femme était étendue sur le sol. Il s'agissait de Mlle Dusoulier, qui était atteint d'une fracture de la jambe et d'une autre du bras gauches. Sa mère ne portait que des contusions peu graves.

Mlle Dusoulier a été transportée aussitôt à la clinique de M. le docteur Descarpentries, où on déclara que son état était sérieux et qu'il y avait des réserves à faire quant aux suites de ses graves blessures.

M. Picot, commissaire de police de permanence, a est rendu sur les lieux et a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de ce regrettable accident. L'état des lieux a été relevé par un huissier sur la requête de l'auteur involontaire de la collision.

Grave collision entre une auto et un autobus à Tourcoing

UNE FILLETTE QUI FUT ACCROCHÉE ET UNE OCCUPANTE DE L'AUTO ONT ÉTÉ BLESSÉES

Un accident sérieux s'est produit hier à **Tourcoing**, à l'angle des rues du Château et Winoc-Choqueel, vers 11 h. 45. Un autobus Hôtel de Ville-Marlière, piloté par le wattman Marcel Delannoy, 34 ans, domicilié 14, rue de Metz, à Tourcoing, qui suivait la rue du Château, est entré en collision avec l'automobile que conduisait M. Louis Rousseau, 33 ans, commerçant 194, rue de Gand. Le choc fut des plus violents.

La voiturette fut déportée et projetée brutalement par le polds lourd, sur le trottoir. Dans son embardée, elle alla faucher et renverser la jeune Odette Delannop, 9 ans, qui passait à ce moment sur le trotioir, demeurant chez ses parents, rue d'Anvers, 145.

D'autre part, une des occupantes de l'automobile de M. Rousseau, Mlle Madeleine Vandenbulke, demeurant à Tourcoing, fut blessée assez légèrement dans le dos.

Le docteur Défossez examina la petite Delannoy, dont l'état sembla assez sérieux pour nécessiter son transfert à la clinique de M. le docteur Decherf, rue des Ursulines, où elle fut admise aussitôt.

Une enquête est ouverte sur les causes de ce grave accident.

LA JOURNÉE A ROUBAIX

Musées Weerts et des Beaux-Arts — Ouverts de 10 à 13 heures.

Etablissements de bains. — Ouvert de 8 à 11 heures.

Caisse d'Epargne. — Fermée.

Concert de Carillon. — Audition de 11 h. 30 à midi.

SERVICE DE SANTÉ

Médecins de service. — MM. Samsoen, 40, avenue Linné, tél. 370.26.
Mausse, 10, rue de Tourcoing, tél. 357.01.

Pharmacions de garde. — MM. Moulin, 79, rue de l'Alma.
Mouy, 267, rue Jules Guesde.
Van Bocstael, 53, rue du Collège.

USINES CORDA, rue Ampère. Couvertures, Draps, Linge de table, Mouchoirs, etc. Prix de fabrique. Occas. solde. 3550

Mlle Berthe CRINON, directrice de l'Institut Sévigné, prend sa retraite

Nous apprenons le départ de Mlle Berthe Crinon, directrice de l'important établissement scolaire de la rue des Champs à Roubaix.

Originaire de **Marchiennes**, Mlle Crinon est la fille de M. J.-B. Crinon, qui fut pendant 25 ans directeur de l'école primaire de la rue St-Vincent de Paul.

Après avoir fait ses études à l'école normale de **Douai**, elle fut nommée aux lycée d'Amiens et de Besançons où elle se spécialisa dans les sciences. En 1903, elle dirigea l'école primaire de St-Lô, où elle resta un an. Elle vint alors à Tourcoing, à l'école primaire supérieure où elle devait y rester quinze ans. Pendant la dernière année de la guerre, elle en assura la direction par intérim, en même temps que celle de l'école pratique.

En août 1919, Mlle Berthe Crinon se voyait confier la direction de l'Institut Sévigné de Roubaix. L'on sait avec quelle ardeur elle se donna à la tâche, quel dévouement elle dépensa pour reconstituer l'établissement qui ne compte pas moins de 700 élèves actuellement.

Il y a deux ans, le Gouvernement a récompensé ce mérite en décernant la croix de Chevalier de la Léglon d'honneur à Mlle Crinon.

FAITES UNE BONNE AFFAIRE
Postes secteur réflex 360 Frs
Garantis un an — Long crédit
à **RADIO GARE**, 22 r. du Priez
à LILLE.

M. Georges BOUVRY, secrétaire général des A.C. d'Orient nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne de Yougoslavie

Le ministre de Yougoslavie à Paris a adressé à M. Lemaire, président de l'Association, la lettre suivante :

« Il m'est particulièrement agréable de vous informer que S.M. le roi Pierre II de Yougoslavie, sur ma proposition, confère à votre secrétaire général, M. Georges Bouvry, le titre de chevalier de l'ordre de la Couronne de Yougoslavie, en témoignage de reconnaissance pour la part si active, inspirée par sea sentiments d'amitiés envers notre pays, qu'il a prise à l'occasion de l'érection du monument aux rois Pierre Ier et Alexandre Ier, nos glorieux souverains. Je joins également mes remerciements personnels et mes sincères félicitations au nouveau chevalier ».

Le président ae fait l'écho de l'Association tout entière pour féliciter M. Georges Bouvry, de cette belle distinction ; cette nomination réjouira tous les A.C.O., qui savent combien M. Bouvry s'est dévoué pour eux depuis la fondation de l'Association.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

M. MARCEL MOTTE NOMMÉ CHEVALIER

La croix de chevalier de la Légion d'honneur a été décernée à M. Marcel Motte-Leclercq, domicilié 12, avenue Jean-Jaurès, à Roubaix.

Mobilisé le 2 août 1914, comme sous-officier au 33e R.I., à Arras, M. Motte fit la campagne de Belgique et de Dinant. Blessé, le 30 août 1914, à Guise, quinze jours après que les balles allemandes eurent atteint mortellement son frère Joseph, appartenant au même bataillon que lui, M. Motte devait être évacué. Il revenait peu après au front avec le grade de sous-lieutenant, et était versé dans le service automobile du 13e régiment d'artillerie.

Avec la 74e division d'infanterie, il participa à l'offensive de Verdun et, après la reprise des forts de Vaux et de Douaumont, une citation le mettait à l'honneur.

Il termina la guerre avec le grade de lieutenant et la croix de guerre.

ARGENT — ORFÈVRERIE — METAL
André DE GRAVE-CHARDIN
Lille, 13-15, r. des Pts-de-Comines. T. 534.87

M. le Préfet du Nord assistera à la soirée du Cercle Militaire

Très aimablement M. Carles, préfet du Nord a répondu à M. le lieutenant-Colonel Robyn pour l'assurer qu'il fera tous ses efforts pour assister, accompagné de Mme Carles, au bal du 9 janvier organisé par le Cercle Militaire et la Société d'Entr'aide de la Légion d'honneur, au bénéfice de celle-ci, dans la magnifique salle des fêtes du Cercle de l'Industrie.

C'est la première fois depuis qu'il est à Lille que le premier magistrat du département assistera à une soirée à Roubaix.

Pour se procurer des cartes d'entrée à cette belle fête s'adresser : aux officier de réserve membres du Cercle, à M. René Wibaux, président de la société d'Entr'aide de la Légion d'Honneur, au local de la Fraternelle des Combattants roubaisiens, 72, rue de la Gare et au Capitaine Jean Desruelles au Cercle de l'Industrie, 7, Grande Rue.

Quelques tables sont encore libres.

DÉMONSTRATIONS CULINAIRES

Nous sommes heureux de pouvoir confirmer à nos lectrices la date du 5 Janvier pour la reprise des démonstrations de cuisine exécutées sous la direction de la Compagnie continentale du Gaz.

Le nombre des places étant limité, il y a intérêt à s'en procurer à l'avance dans les magasins de la S.A.G.E. où ont lieu ces démonstrations.

LE CHOMAGE EST EN REGRESSION

En maintes circonstances, nous avons eu occasion d'exposer les lourdes charges incombant à l'administration municipale depuis de longues années que la crise économique règne dans notre grand centre industriel, et les sommes écrasantes versées aux sans-travail. Malgré certaines affirmations pessimistes, on peut certifier que l'année 1936 a permis d'enregistrer une certaine reprise de travail, car les secours de chômage versés aux sans-travail ont été de beaucoup moins élevés que l'année précédente. Cette constatation est de bon agure, surtout que les allocations familiales ont été augmentées depuis septembre 1936.

Il est vrai, aussi, que bon nombre d'étrangers ont quitté la ville et que ces départs ont également contribué à une diminution du chiffre des bénéficiaires du fonds de chômage. La population de notre importante région textile ne peut que se féliciter de cette reprise d'activité.

Les chiffres suivants en font foi et permettent de faire une comparaison qui apporte un certain réconfort. Durant la dernière semaine de l'année 1935, les services du fonds de chômage, que dirige M. Lucien Désir, ont versé 384.886 francs de secours à 5.348 chômeurs.

Or, à l'expiration de la dernière semaine de 1936, les secours ne sont élevés à 286.039 fr., qui ont été attribués à 3.900 chômeurs. A ce dernier chiffre, il y a lieu d'ajouter 500 sans-travail assistés par les caisses syndicales. C'est ainsi que, d'une année à l'autre, on enregistre une diminution de 1.448 chômeurs officiellement assistés par la ville. Malgré une augmentation des secours dans une proportion de 7 fr. par semaine depuis fin septembre écoulé, on constate qu'il y a eu 68.847 fr. de moins versés. La population entière est unanime à former des vœux pour que cette amélioration se poursuive.

FOURRURES — PELLETERIES
AU LÉOPARD 91 Grande-Rue ROUBAIX
Maison de confiance fondée en 1868
Téléphone : 311.46. Grand choix de **vêtements**, longs et trois-quarts. 4014

La semaine de 40 heures à la Chambre de Commerce

La semaine de 40 heures sera appliquée dans les Etablissements de la Chambre de Commerce de Roubaix à partir du 4 janvier 1937. Les magasins généraux et les conditionnements seront chaque semaine, fermés toute la journée du samedi, toutefois une permanence sera assurée dans la matinée du samedi, pour répondre aux demandes de renseignements, remettre des échantillons, effectuer des prélèvements, etc... Tous les autres jours de la semaine, les établissements seront ouverts à la réception des marchandises, de 8 à 12 h. et de 14 à 17 h. 30.

UN SEPTUAGÉNAIRE RENVERSÉ PAR UNE MOTO

Pilotant sa motocyclette, M. Charles Février, 28 ans, bonnetier, demeurant 56, rue Léonard de Vinci, suivait la rue de Lannoy et en direction de cette dernière commune. Il était 9 h. 30 quand il arriva face au 118 de ladite artère.

Au même instant, un vieillard, M. Arthur Deroubaix, 78 ans, rentier, domicilié, 114, rue de Lannoy, déboucha de derrière une automobile en stationnement contre la bordure du trottoir. Surpris par cette brusque apparition, M. Février voulut éviter le piéton mais, malgre ses efforts, il ne put y parvenir. Brutalement tamponné, le septuagénaire fut violemment projeté sur la chaussée. On se précipita pour le relever et, comme il se plaignait d'une vive douleur dans le bras gauche, on le transporta immédiatement à l'Hôpital « La Fraternité » où on déclara que la victime était atteinte d'une fracture du bras.

Après avoir reçu les premiers soins et sur sa demande, M. Deroubaix a été reconduit à son domicile. Sauf complications, son état ne semble pas inquiétant. Enquête par M. Picot, commissaire de police de permanence.

DEPANNAGE de tous postes amplis, etc.
Station-Service fidèle des marques **ONDIA et PHILIPS**. — F. GZEEL, 60, rue de la Gare ROUBAIX Tél. 367.02. 4029

MAUVAIS DÉBUT D'ANNÉE

Durant la nuit de jeudi à vendredi, de nombreux clients occupaient le café de M. Jean Poulin, rue Pierre-Motte. Vers 5 h. 15, une bagarre éclatait pour un motif futile. Deux hommes, Aimé Depaepe, 27 ans, ouvrier tapissier, domicilié 191, rue du Pile, et Maurice Scritte, 27 ans, ouvrier textile, actuellement en chômage, en étaient venus aux mains.

Alerté, le poste central de police délégua deux agents sur les lieux. A la vue des uniformes, d'autres clients, MM. Joseph Picart, 23 ans, homme de peine, 66, rue des Longues-Haies ; Emile Picart, 34 ans, homme de peine, 105, rue des Longues-Haies, et Henri Debraie, manœuvre, 60, rue des Longues-Haies, cour Leman, 10, s'attaquèrent aux représentants de l'ordre et tentèrent de les empêcher d'intervenir. Les agents durent demander du renfort pour emmener tout le monde au commissariat central.

Après interrogatoire par M. Picot, commissaire de permanence, procès-verbal pour coups et violences réciproques a été rédigé à la charge de MM. Depaepe et Scritte ; les frères Picart seron tpoursuivis pour coups et outrages à agents dans l'exercice de leurs fonctions, et M. Debraie, pour coups et rebellion à agents.

COOPÉRATIVE
UNION de ROUBAIX-WATTRELOS

AVIS AUX SOCIÉTAIRES

Le tarif des Vins et Spiritueux, en légère hausse sur quelques articles, à dater du 1er Janvier, vous sera remis sur demande dans nos Bureaux et Magasins et par les livreurs.

L'ADMINISTRATION.
5004

IVRESSE

M. Michel Sobalski, 76 ans, terrassier, domicilié 179, rue des Longues-Haies, cour Louis-Dhondt, 5, avait fêté l'année nouvelle par de copieuses libations. Vers 21 h. 50, en état d'ivresse, il causait du scandale près de son domicile et la police dut intervenir pour le calmer. Il passa la nuit au violon et sera poursuivi.

— Maurice Coene, 29 ans, manœuvre, demeurant rue des Filatures, cour Schot, 7, fut rencontré en état d'ivresse vers 23 h. 30, par une patrouille de police. Les agents jugèrent prudent de l'héberger au dépôt. Il a fait l'objet d'un procès-verbal.

MALADIES SECRÈTES
Guérison par malade chez lui
Dr Verhaeghe, Pharm. de Trichon, Rx

UNE JEUNE BONNE PEU SCRUPULEUSE

Il y a une huitaine de jours, M. Edouard Belvaux, 39 ans, employé, domicilié 84, avenue Linné, prenait à son service une jeune Polonaise, T... R..., âgée de 18 ans. Or, dès le lendemain, il fut assez étonné de constater la disparition de certaines sommes d'argent renfermées soit dans son portefeuille, soit dans le sac à main de son épouse.

Il ne tarda pas à douter de la probité de sa bonne, et il tenta une expérience qui fut infaillible. Il plaça diverses pièces de monnaie dans la poche de son veston ou dans le réticule, pièces qui avaient été préalablement, marquées d'un signe particulier. C'est ainsi que la Polonaise se fit prendre et ne put nier que, depuis son entrée chez M. Belvaux elle avait volé une somme de 7 à 800 fr.

Quelque la victime n'ait pas déposé de plainte, un rapport a été rédigé à la charge de la jeune étrangère et transmis au parquet de Lille.

Médaille des Prisonniers civils, Déportés et Otages de la Grande Guerre

Un décret du 25 août 1936 a fixé les modalités d'attribution de la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre, instituée par la loi du 14 mars 1936.

Cette distinction peut être accordée aux habitants de toutes les régions envahies par l'ennemi, à la condition qu'ils aient été prisonniers civils, déportés, emmenés comme otages ou internés dans des camps de concentration.

Les titulaires de la médaille des victimes de l'invasion peuvent renoncer à celle-ci et opter pour la nouvelle médaille sous réserve, bien entendu que leur qualité d'ayant droit à cette dernière soit reconnue.

La nouvelle distinction est destinée à commémorer le souvenir des sacrifices, à honorer les actes de dévouement à la Patrie, en reconnaissance des épreuves que les prisonniers civils, déportés, otages ou internés ont subies pour elle au cours de la guerre.

La qualité d'ancien prisonnier civil sera reconnue aux habitants des régions envahies qui, non soumis aux obligations militaires à la date de la mobilisation, ou dégagés temporairement de ces obligations, ont été contre leur volonté, par ordre des autorités ex-ennemies, arrachés à leur foyer, internés dans un lieu de détention ou incorporés de force dans une formation de travail, en Allemagne ou en pays envahi, et ce, pendant une durée de trois mois au moins, consécutifs ou non, pour des motifs d'ordre politique ou militaire.

Enfin, le droit à la médaille sera acquis pour les prisonniers civils tués ou décédés des suites de blessures ou de privations endurées au cours de l'internement.

Les demandes des intéressés seront reçues pendant une période de deux années, à dater de la promulgation de la loi du 14 mars 1936, par les préfets des départements atteints par les événements de guerre où habitaient les ayants droits au moment où ils ont subi leurs épreuves.

Aucunes forme spéciale n'est requise pour l'établissement des demandes qui peuvent être établies sur papier libre.

Celles-ci devront être accompagnées de toutes attestations ou certificats émanant des autorités civiles ou militaires établissant, avec certitude, la qualité d'ayants droit à la distinstion sollicitée. Par ailleurs et pour satisfaire à l'article 8 de la loi elle-même, il devra être joint la somme de 0 fr. 60 en timbres-poste pour le coût du casier judiciaire.

VOL DANS UN TIROIR-CAISSE

Un ädroit filou est parvenu, hier, vers midi 30, à s'introduire dans le magasin de crèmerie de Mme Van Cayseele, demeurant 3, boulevard de Belfort. Sans attirer l'attention, il puisa, dans le tiroir-caisse, une somme de 150 francs.

Ne sachant sur qui porter ses soupçons, la victime a déposé une plainte contre inconnu. M. Darleye, commissaire de permanence, a ouvert une enquête, et le service de la sûreté a été chargé d'identifier le coupable.

RÉUNION DES GRÉVISTES DE LA FILATURE TERNYNCK

Le Syndicat Textile de Roubaix et environs communique :

« Tous les ouvriers et ouvrières en grève de la filature Ternynck, boulevard de Fourmies, sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu mardi 5 janvier à 14 h. 30 à « La Paix » 73, Boulevard de Belfort. Ordre du jour important ».

AMATEURS
ET CONNAISSEURS DE BIÈRE
dégustez
« LA MASSE MEURISSE »
orge et houblon

LES QUARANTE HEURES ET LES SALAIRES DANS LE TEXTILE

On nous communique :

« Pour répondre à des précisions sollicitées concernant l'application des 44 % de majoration qui résultent du régime des 40 heures dans le textile, les Syndicats libres croient pouvoir répondre de la façon suivante :

« Le passage de 20 % à 44 % de majoration a simplement pour but de permettre le maintien des mêmes salaires sur la semaine, en travaillant 40 heures au lieu de 48 heures.

« En ce qui concerne les salaires payés à « semaine bonne » ou au mois, il est évident que les intéressés conserveront les mêmes salaires hebdomadaires ou mensuels que ceux qu'ils ont gagnés précédemment, ainsi est observée la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de 40 heures concernant l'article suivant :

» Aucune diminution dans le niveau de vie des travailleurs, ne peut résulter de l'application de la présente loi, qui ne peut être une cause déterminante de la réduction de la rémunération ouvrière (salaires et avantages accessoires ».

L'ANNIVERSAIRE DE LA SECTION DE PING-PONG DE L'A.S.R.

La jeune et déjà réputée section a fêté par un souper-réveillon, l'anniversaire de sa fondation. Cette soirée a obtenu un brillant succès. Une soixantaine de convives avaient répondu à l'appel du comité et parmi eux se trouvaient de nombreuses dames.

A la table d'honneur M. Charles Devos, l'actif président fondateur de la section présidait entouré de MM. Jules Delmotte ; Edouard Dubut, Urbain Debossère ; Jean Crépin, membres du Comité. Au cours du repas une franche gaîté régna. Au dessert, M. Jean Crépin, au nom de la section, offrit une plante à M. Charles Devos en lui exprimant la plus vive reconnaissance de tous les pongistes de l'A.S.R. pour le dévouement qu'il apporte au club. M. Devos en termes émus remercia, il dit son attachement à l'A.S.R. et donna des sages conseils aux pongistes afin de maintenir le renom du grand club doyen. La fête se poursuivit tard dans la nuit

BOURGOGNE-MACON-BEAUJOLAIS
VINS Direct de la propriété Echantillons gratis 215 lit. env. dép. **395**
VINS FINS, la Bout. Bourgogne 7 fr. Côte de Beaune 9 fr., Beaujolais rosé 7.25
**THOMAS,